

**Convention entre**  
**le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance**  
**et**  
**le Ministre de l'Intérieur**  
**relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance**

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, modifié ;

Vu le décret n° 2007-447 du 27 mars 2007 relatif à la direction du budget, modifié ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères, modifié ;

Vu le décret n° 2020-874 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 12 août 2013 portant organisation interne du secrétariat général du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction du budget, notamment son article 1er ;

La présente convention est conclue entre :

- le ministre de l'économie, des finances et de la relance, représenté par le sous-directeur de la 3<sup>e</sup> sous-direction de la direction du budget et par le sous-directeur de la 4<sup>e</sup> sous-direction de la direction du budget, respectivement responsables des programmes 363 et 362 de la mission « Relance », désigné sous le terme de « délégant » d'une part ;

et

- le ministre de l'intérieur, représenté par le secrétaire général du ministère, représentant les responsables de budgets opérationnels de programme, désigné sous le terme de « délégataire » d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

**Préambule :**

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2021 a consacré le budget dédié au plan France Relance. Sur les 100 Md€ ouverts à ce titre, plus de 86 Md€ sont directement financés par l'État.

Le PLF pour 2021 concrétise ainsi la baisse de 10 Md€ des impôts de production à compter de 2021, soit 20 Md€ en cumulé sur deux ans. Il ouvre par ailleurs 36,4 Md€ en autorisations d'engagement sur la mission budgétaire « Plan de relance », composée de trois programmes budgétaires correspondant aux grandes priorités du plan de relance : l'écologie (18,4 Md€), la cohésion (12 Md€) et la compétitivité (6 Md€). 11 Md€ de crédits nouveaux sont par ailleurs prévus sur la mission « Investissements d'avenir » au titre des années 2021 et 2022.

Les autres dépenses de relance sont principalement réparties sur les autres missions du budget de l'État, sur le budget de la sécurité sociale, notamment s'agissant du plan d'investissement prévu dans le cadre du Ségur de la santé.

L'efficacité du plan de relance repose d'une part sur la rapidité de la mise en œuvre des différentes mesures qui le composent ; d'autre part sur le pilotage dynamique des crédits ouverts en faveur des mesures au plus fort impact. Ce pilotage est sous la responsabilité du ministre chargé de la relance dans le cadre de la comitologie interministérielle dédiée. La direction du budget, responsable de programme des trois programmes créés par le PLF pour 2021, met en œuvre ces orientations.

La présente convention est établie de manière à organiser la mise en œuvre rapide et fluide des dispositifs financés sur les programmes Relance, en donnant droit au délégataire d'effectuer ses actes de gestion comme s'il s'agissait de son propre programme.

Pour atteindre cet objectif d'efficacité, certains crédits feront l'objet d'un transfert vers les programmes du ministère de l'intérieur, dès lors que leur maintien sur les programmes 362 et 363 rendrait leur exécution trop complexe.

## **I. – Mise à disposition et consommation des crédits de la mission Relance**

### *1.1. Champ de la délégation*

Le champ de la délégation porte sur les crédits ouverts sur les programmes de la mission Relance concernés selon la nomenclature budgétaire suivante :

#### **Programme 362 : Écologie**

- Action 362-07 « Infrastructures et mobilités vertes » :
  - o Brique 3186 « Verdissement du parc automobile – Intérieur ».

Ces actions font l'objet d'une ouverture initiale de crédits de 115 M€ en AE et 46 M€ en CP en PLF pour 2021, dont la ventilation par dispositif est présentée en annexe 1.

#### **Programme 363 : Compétitivité**

- Action 363-04 : « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises » :
  - o Brique 3219 « Mise à niveau numérique et fonctionnement – Intérieur » ;
  - o Brique 3220 « Mise à niveau numérique et fonctionnement – Intérieur (DGEF) » ;
  - o Brique 3221 « Investissement – Intérieur » ;
  - o Brique 3222 « Dotation à l'ANTS ».
- Action 363-06 « Commandes militaires » :
  - o Brique 3237 « Commandes aéronautiques – Intérieur ».

Ces actions font l'objet d'une ouverture initiale de crédits de 494 M€ en AE et 524 M€ en CP en PLF pour 2021, dont la ventilation par dispositif est présentée en annexe 1 et dont 131 M€ en AE et 137 M€ en CP feront l'objet de transferts en gestion.

### *1.2. Objet de la délégation*

Par le présent document, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions précisées dans la présente délégation, la réalisation des actes relatifs à la gestion des crédits hors-titre 2 du plan France Relance, mis à sa disposition sur les budgets opérationnels de programme (BOP) 0362-CINT du programme 362 « Écologie », 0363-CDCR, 0363-CDMA, 0363-CDGN, 0363-CRSC, 0363-CDPN et 0363-CDEF du programme 363 « Compétitivité ».

Le délégataire est chargé de définir la cartographie des BOP (détaillée en annexe 2) et de réaliser tous les actes relatifs à la répartition, à la gestion et à la consommation des crédits qui sont ainsi mis à sa disposition par le délégant.

À ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction d'ordonnateur pour la mise à disposition des crédits aux unités opérationnelles (UO); l'engagement, la liquidation et l'établissement des ordres de payer et de recouvrer. Le contrôleur budgétaire compétent est celui du délégataire pour les missions confiées à ce dernier dans le cadre de la présente délégation.

Le délégant autorise le délégataire à confier l'ordonnancement de dépenses et de recettes notamment et en tant que de besoin, aux services du ministère des Armées pour les crédits destinés à la mesure « Commandes aéronautiques » sur une ou des unités opérationnelles ; dans ce cadre, le délégataire communiquera les référencements des UO concernées et la convention de délégation de gestion liant le délégataire au ministère des Armées.

Le délégataire est également chargé de désigner les responsables des unités opérationnelles des BOP relevant de la présente délégation. Il en communique la liste au délégant.

## **II. – Obligations réciproques des parties**

### *II.1. Obligations du délégant*

Le délégant propose la répartition initiale des crédits et des emplois (DRICE) relative aux programmes objets de la présente délégation. Il en assure la notification et la mise à disposition des crédits aux RBOP.

Le délégant s'engage sur une mise à disposition des crédits inscrits dans le DRICE, à hauteur des montants détaillés en annexe 3, dès le 4 janvier de l'année courante ou le lendemain du visa du DRICE par le CBCM près les ministères économiques et financiers si le visa est postérieur au 4 janvier. Le calendrier prévisionnel de mise à disposition des crédits est ventilé par dispositif et est détaillé en annexe 3.

Par exception, le délégant peut mettre à disposition du délégataire un montant plus élevé de crédits que ce qui est prévu dans cet échéancier, dans la limite de la ressource disponible, en fonction notamment du rythme de consommation constaté, et ce de manière discrétionnaire.

Dans le cas de la mise à disposition d'AE, si le total des tranches prévues de mise à disposition n'atteint pas 100 % des AE ouvertes en LFI pour 2021, mais que le niveau de consommation le justifie, le délégant peut procéder à la mise à disposition d'AE complémentaires à celles prévues en annexe 3, et ce de manière discrétionnaire, dans la limite du plafond de crédits prévu pour le dispositif en LFI, ajusté le cas échéant des décisions de réallocations validées par le comité France Relance.

Le délégant communique au délégataire :

- dès l'obtention du visa par le CBCM près les ministères économiques et financiers, la partie du DRICE relative aux programmes objets de la présente délégation de gestion ;
- la situation initiale des crédits des programmes objets de la présente délégation de gestion et leur répartition ;
- les notifications initiales de crédits faites aux RBOP qui résultent des dialogues de gestion menés ;
- la demande de report de crédits préparée pour les programmes objets de la présente délégation de gestion.

Avec l'appui du délégataire et des RBOP, le délégant présente à l'avis du CBCM près les ministères économiques et financiers, la programmation initiale des programmes objets de la présente délégation de gestion.

À partir de documents préparés par les RBOP sur le périmètre des BOP objets de la présente délégation, le délégant coordonne et valide les réponses synthétisées par le délégataire à la note

d'exécution budgétaire (NEB) de la Cour des comptes. Il coordonne et valide également le projet annuel de performances (PAP) à partir des données synthétisées par le délégataire sur le périmètre des BOP objets de la présente délégation dans le cadre des travaux préparatoires au dépôt du PLF, ainsi que le rapport annuel de performances (RAP) dans le cadre des travaux préparatoires à la loi de règlement. Le délégataire est désigné comme responsable du recueil de tous documents et éléments nécessaires ou utiles aux fins de préparer les livrables (réponses à la NEB, PAP et RAP) mentionnés au présent paragraphe.

## *II.2. Obligations du délégataire*

À partir de documents préparés par les RBOP, le délégataire présente à l'avis du CBCM près le ministère de l'intérieur la programmation relative aux BOP relevant de la présente délégation. Le CBCM près le ministère de l'intérieur communique l'avis aux BOP au CBCM près les ministères économiques et financiers.

Sans préjudice des compétences du CBCM près le ministère de l'intérieur, les RBOP listés à l'article 1.2 s'engagent à transmettre au contreseing du délégant tous les conventions et actes juridiques qui organisent les relations entre l'État et les organismes listés dans l'annexe 4, en vue de mettre en œuvre le plan de relance, notamment ceux prescrivant l'attribution de subventions, dotations ou transferts ; cette obligation ne s'applique pas aux décisions de versements pris en application des actes précités qui devront être transmis pour information uniquement.

Les actes relatifs aux organismes non listés dans l'annexe 4 devront être transmis pour avis, avec accord réputé acquis au bout de dix jours ouvrables.

Les RBOP listés à l'article 1.2 rendent compte au délégant, selon les conditions définies dans la charte de gestion, des conditions de l'exécution des BOP des programmes objets de la présente délégation (consommation des crédits, synthèse de la mise en œuvre des mesures).

Le délégataire établit les paramétrages et les habilitations permettant aux agents concernés de réaliser les opérations budgétaires de mise à disposition de crédits et l'ensemble des actes de dépense et de recette dans CHORUS.

## *II.3.- Charte de gestion*

La charte de gestion de programme viendra organiser et définir la gouvernance et les travaux de gestion qui s'appliquent aux programmes objets de la présente délégation.

## *II.3. – Relations des parties avec le comité de pilotage « France Relance »*

Le délégant et le délégataire sont responsables, chacun en ce qui le concerne, devant le comité « France Relance » de la bonne exécution des dispositifs. Le délégataire s'engage à respecter strictement les obligations de remontée d'informations qui seront édictées par le comité de pilotage « France Relance ».

Les conditions de mise à disposition et de consommation des crédits du plan « France Relance » qui sont ouverts ou transférés sur les autres missions sont définies par une circulaire du Premier ministre.

### III. Dispositions finales

La présente délégation de gestion est conclue pour la durée des programmes 362 et 363. Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant. La présente convention est publiée, conformément à l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004.

Le

Pour le Ministre de l'Économie, des Finances et  
de la Relance,

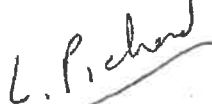
Le sous-directeur de  
la 3<sup>e</sup> sous-direction de  
la direction du budget



Alban HAUTIER

Alban HAUTIER

Le sous-directeur de  
la 4<sup>e</sup> sous-direction de  
la direction du budget



Laurent PICHARD

Pour le Ministre de l'Intérieur,

Le secrétaire général  
du ministère de l'intérieur



Jean-Benoît ALBERTINI

## ANNEXE 1 – ECHEANCIER PREVISIONNEL DES OUVERTURES

362 - Ecologie					
Action et dispositifs	AE 21	CP 21	CP 22	CP 23	
<b>07 - Infrastructures et mobilité vertes</b>	<b>115 000 000</b>	<b>46 015 000</b>	<b>57 500 000</b>	<b>11 485 000</b>	
Acquisition de véhicules - GN	47 200 000	18 900 000	23 600 000	4 700 000	
Acquisition de véhicules - PN	47 200 000	18 900 000	23 600 000	4 700 000	
Acquisition de véhicules - SC	1 300 000	525 000	650 000	125 000	
Acquisition de véhicules - CPPF	1 500 000	590 000	750 000	160 000	
Acquisition de véhicules - ATE	17 800 000	7 100 000	8 900 000	1 800 000	
<b>Total</b>	<b>115 000 000</b>	<b>46 015 000</b>	<b>57 500 000</b>	<b>11 485 000</b>	
363 - Compétitivité					
Actions et dispositifs	AE 21	CP 21	CP 22	CP 23	CP 24
<b>04 - Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises</b>	<b>493 699 086</b>	<b>481 952 751</b>	<b>18 123 345</b>		
10 000 caméras piétons	4 168 214	4 168 214	-	-	-
Ajustement calibrage NEO - passage de 60k à 100k terminaux	3 733 830	3 733 830	-	-	-
Amélioration de l'environnement numérique de travail	2 900 000	2 900 000	-	-	-
Caméras piétons	5 408 421	5 408 421	-	-	-
Création 2 000 places d'hébergement (1 300 DPAR)	23 799 095	12 099 750	11 699 345	-	-
Création 2 000 places d'hébergement (200 CPH)	3 723 000	1 861 500	1 861 500	-	-
Création 2 000 places d'hébergement (500 CAES)	9 125 000	4 562 500	4 562 500	-	-
Déploiement des "Espaces France Services" des sous-préfectures	3 288 747	3 288 747	-	-	-
Dév. du télétravail et création d'un environnement num. commun	12 122 323	12 122 323	-	-	-
Equipement spécialisé	5 688 167	5 688 167	-	-	-
Equipements spécialisé (lasers et gilets tactiques)	5 558 306	5 558 306	-	-	-
Etudes et travaux site unique DGSJ	23 070 000	23 070 000	-	-	-
Identité numérique T6	14 000 000	14 000 000	-	-	-
Identité numérique T7	16 339 486	16 339 486	-	-	-
Immobilier : TATE	10 000 000	10 000 000	-	-	-
Informatique - préparation de l'avenir	17 433 560	17 433 560	-	-	-
Investissement immobilier - GN 1	16 876 422	16 876 422	-	-	-
Investissement immobilier - GN 2	23 730 170	23 730 170	-	-	-
Investissement immobilier - PN	70 500 000	70 500 000	-	-	-
LOG MI	4 500 000	4 500 000	-	-	-
MCO aéronautique	22 459 848	22 459 848	-	-	-
MCO hélicoptères et avions	33 713 029	33 713 029	-	-	-
Mesure DNUM "Marcus 112"	3 500 000	3 500 000	-	-	-
Mesure DNUM "Plainte en ligne"	900 000	900 000	-	-	-
Mesure DNUM "Réseau radio haut débit"	13 460 000	16 500 000	-	-	-
Mesure DNUM "Réseau radio haut débit" - T endanciel RRF	8 200 000	11 298 654	-	-	-
Mesure DNUM "Résilience RIE"	3 275 000	3 275 000	-	-	-
Mesure DNUM "Reverse 112"	37 000 000	37 000 000	-	-	-
Mesure DNUM "SI européens"	29 534 059	29 534 059	-	-	-
Projets SIC élections	875 472	875 472	-	-	-
Rebasage immobilier GN	6 527 405	6 527 405	-	-	-
Refonte SIVANTS	11 260 000	11 260 000	-	-	-
Refonte SIVOSR	1 240 000	1 240 000	-	-	-
Rénovation de l'immobilier SGAMI	3 725 000	3 963 356	-	-	-
Résilience des Datacenters B016 et B021	4 000 000	4 000 000	-	-	-
Résilience PVPPP	3 500 000	3 500 000	-	-	-
Retour à cible triennal (remise à niveau des écoles PN)	8 751 052	8 751 052	-	-	-
SAIP	2 214 144	2 214 144	-	-	-
Sécurisation des préfectures	2 331 216	2 331 216	-	-	-
Sécurisation des réseaux SHFD	3 000 000	3 000 000	-	-	-
SI ATE	6 700 000	6 700 000	-	-	-
Travaux liés au déménagement de la CNCCFP	844 526	844 526	-	-	-
Volet immobilier réforme OTE et dépenses urgentes préfectures	10 723 594	10 723 594	-	-	-
<b>06 - Commandés militaires</b>		<b>41 600 000</b>	<b>41 600 000</b>	<b>40 000 000</b>	<b>60 000 000</b>
Aéronautique - achats hélicoptères GN	-	40 000 000	40 000 000	40 000 000	60 000 000
Aéronautique - achats hélicoptères SC	-	1 600 000	1 600 000	-	-
<b>Total</b>	<b>493 699 086</b>	<b>523 552 751</b>	<b>59 723 345</b>	<b>40 000 000</b>	<b>60 000 000</b>

## ANNEXE 2 – CARTOGRAPHIE ET DESCRIPTION DES CIRCUITS DE GESTION

Code centre financier	Libellé court	Libellé long	Responsable
<b>362 - Ecologie</b>			
0362-CINT	BOP MI	0362-CINT (BOP MI)	DEPAFV/SAILMI
0362-CINT-CSAI	UO ministérielle	0362-CINT-CSAI (UO ministérielle)	DEPAFV/SAILMI
<b>363 - Compétitivité</b>			
0363-CDGN	BOP DGGN	0363-CDGN (BOP DGGN)	DGGN
0363-CDGN-CDEF	UO MCO Avions	0363-CDGN-CDEF (UO MCO Avions)	DGGN
0363-CDGN-CFAG	UO achat hélico	0363-CDGN-CFAG (UO achat hélico)	DGGN
0363-CDGN-CINF	UO Immo	0363-CDGN-CINF (UO Immo)	DEPAFV/BAIGN
0363-CDGN-CS12	UO STSF	0363-CDGN-CS12 (UO STSF)	Chef du STSF
0363-CDGN-CSMI	UO équipement	0363-CDGN-CSMI (UO équipement)	DEPAFV/SAILMI
0363-CDMA	BOP DMAT	0363-CDMA (BOP DMAT)	DMAT
0363-CDMA-DR13	UO PACA	0363-CDMA-DR13 (UO PACA)	Préfet - Région PACA
0363-CDMA-DR21	UO BFC	0363-CDMA-DR21 (UO BFC)	Préfet - Région BFC
0363-CDMA-DR2A	UO Corse	0363-CDMA-DR2A (UO Corse)	Préfet - Région Corse
0363-CDMA-DR31	UO Occitanie	0363-CDMA-DR31 (UO Occitanie)	Préfet - Région Occitanie
0363-CDMA-DR33	UO Nlle Aquitaine	0363-CDMA-DR33 (UO Nlle Aquitaine)	Préfet - Région Nlle-Aquitaine
0363-CDMA-DR35	UO Bretagne	0363-CDMA-DR35 (UO Bretagne)	Préfet - Région Bretagne
0363-CDMA-DR44	UO Pays-de-la-Loire	0363-CDMA-DR44 (UO Pays-de-la-Loire)	Préfet - Région Pays-de-la-Loire
0363-CDMA-DR45	UO CVL	0363-CDMA-DR45 (UO CVL)	Préfet - Région CVL
0363-CDMA-DR59	UO Hts-de-France	0363-CDMA-DR59 (UO Hts-de-France)	Préfet - Région Hts-de-France
0363-CDMA-DR67	UO Grand Est	0363-CDMA-DR67 (UO Grand Est)	Préfet - Région Grand Est
0363-CDMA-DR69	UO ARA	0363-CDMA-DR69 (UO ARA)	Préfet - Région ARA
0363-CDMA-DR75	UO IdF	0363-CDMA-DR75 (UO IdF)	Préfet - Région Ile-de-France
0363-CDMA-DR76	UO Normandie	0363-CDMA-DR76 (UO Normandie)	Préfet - Région Normandie
0363-CDMA-CTUM	UO T ultra marin	0363-CDMA-CTUM (UO T ultra marin)	DMAT/SDAT
363-CDMA-CVPC	UO CNCCFP	363-CDMA-CVPC (UO CNCCFP)	DMAT/BEEP
0363-CDPN	BOP DGPN	0363-CDPN (BOP DGPN)	DGPN
0363-CDPN-CSAI	UO équipement	0363-CDPN-CSAI (UO équipement)	DEPAFV/SAILMI
0363-CDPN-CIMM	UO Immo	0363-CDPN-CIMM (UO Immo)	DEPAFV/SDAI
0363-CDPN-CSTI	UO SI	0363-CDPN-CSTI (UO SI)	Chef du STSF
0363-CDEF	BOP DGEF	0363-CDEF (BOP DGEF)	DGEF
0363-CDEF-CPAR	UO SGAMI	0363-CDEF-CPAR (UO SGAMI)	DGEF/DIMM
0363-CDEF-DR75	UO Ile-de-France	0363-CDEF-DR75 (UO Ile-de-France)	Préfet - Région Ile-de-France
0363-CDEF-DR69	UO ARA CAES	0363-CDEF-DR69 (UO ARA CAES)	Préfet - Région ARA
0363-CDEF-DR67	UO Grand Est CAES	0363-CDEF-DR67 (UO Grand Est CAES)	Préfet - Région Grand Est
0363-CDEF-DR21	UO BFC CAES	0363-CDEF-DR21 (UO BFC CAES)	Préfet - Région BFC
0363-CRSC	BOP DGSCGC	0363-CRSC (BOP DGSCGC)	DGSCGC
0363-CRSC-CRAP	UO SAIP	0363-CRSC-CRAP (UO SAIP)	DNUM
0363-CRSC-CRMA	UO MCO avions	0363-CRSC-CRMA (UO MCO avions)	SDMN
0363-CRSC-DDGA	UO achat hélico	0363-CRSC-DDGA (UO achat hélico)	Directeur des opérations délégué de la DGA du MINARM
363-CDCR	BOP DEPAFI	363-CDCR (BOP DEPAFI)	DEPAFV/SDCR
363-CDCR-CAIR	UO Immo	363-CDCR-CAIR (UO Immo)	DEPAFV/SDCR
363-CDCR-CATR	UO DSR	363-CDCR-CATR (UO DSR)	DSR
363-CDCR-CNUM	UO SIC	363-CDCR-CNUM (UO SIC)	DNUM

## ANNEXE 3 – MONTANTS ET CALENDRIER DES PREMIERES MISES A DISPOSITION DE CREDITS

Acteurs et disponibilité		Mise à disposition / l'ouverture de gestion				MAD juin				MAD septembre				MAD novembre			
		Taux RE	Taux CP	RE	CP	Taux RE	Taux CP	RE	CP	Taux RE	Taux CP	RE	CP	Taux RE	Taux CP	RE	CP
<b>352 - Écologie</b>		Somme de A Somme de C				Somme de A Somme de C				Somme de A Somme de C				Somme de A Somme de C			
07 - Infrastructures et mobilité vertes		57 588 000				46 815 000											
Acquisition de véhicules - ATE		50%	100%	8 900 000	7 100 000	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Acquisition de véhicules - CPM		50%	100%	750 000	590 000	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Acquisition de véhicules - GN		50%	100%	23 800 000	18 900 000	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Acquisition de véhicules - FN		50%	100%	23 800 000	18 900 000	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Acquisition de véhicules - SC		50%	100%	550 000	525 000	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
<b>Total</b>		<b>57 588 000</b>				<b>46 815 000</b>											
Acteurs et disponibilité		Mise à disposition / l'ouverture de gestion				MAD juin				MAD septembre				MAD novembre			
		Taux RE	Taux CP	RE	CP	Taux RE	Taux CP	RE	CP	Taux RE	Taux CP	RE	CP	Taux RE	Taux CP	RE	CP
<b>353 - Compétitivité</b>		215 071 782				197 329 852				82 254 905				91 700 247			
04 - Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises		100%	100%	4 168 214	4 168 214	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Amélioration de l'équipement numérique de travail		100%	100%	5 408 421	5 408 421	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Création 2 000 places d'hébergement (1 300 DP/AR)		100%	100%	23 798 095	12 099 750	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Création 2 000 places d'hébergement (200 CP/)		100%	100%	3 723 000	1 861 500	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Création 2 000 places d'hébergement (500 CAES)		100%	100%	9 125 000	4 562 500	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Déploiement des "Espaces France Services" dans sous-préfectures		40%	40%	1 315 499	1 315 499	20%	20%	657 749	657 749	20%	20%	657 749	657 749	20%	20%	657 749	657 749
Dev. du territoire et création d'un aménagement rural, commun		40%	40%	4 848 929	4 848 929	20%	20%	2 424 465	2 424 465	20%	20%	2 424 465	2 424 465	20%	20%	2 424 465	2 424 465
Equipement spécialisés		40%	40%	2 275 267	2 275 267	20%	20%	1 137 633	1 137 633	20%	20%	1 137 633	1 137 633	20%	20%	1 137 633	1 137 633
Equipements spécialisés (sans et gilets tactiques)		100%	100%	5 558 306	5 558 306	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Dixies et traveux site unique DGS		60%	60%	13 842 000	13 842 000	40%	40%	9 228 000	9 228 000	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Identité numérique T6		40%	40%	5 600 000	5 600 000	20%	20%	2 800 000	2 800 000	20%	20%	2 800 000	2 800 000	20%	20%	2 800 000	2 800 000
Identité numérique T7		40%	40%	6 535 794	6 535 794	20%	20%	3 267 897	3 267 897	20%	20%	3 267 897	3 267 897	20%	20%	3 267 897	3 267 897
Informatique - TATE		40%	40%	4 000 000	4 000 000	20%	20%	2 000 000	2 000 000	20%	20%	2 000 000	2 000 000	20%	20%	2 000 000	2 000 000
Informatique - préparation de l'avenir																	
Investissement immobilier - GN 1		20%	60%	13 501 138	10 125 853	20%	40%	3 375 284	6 750 569	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Investissement immobilier - GN 2		80%	60%	16 984 136	14 238 102	20%	40%	4 746 034	8 492 068	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Investissement immobilier - FN		40%	40%	26 200 000	26 200 000	20%	20%	14 100 000	14 100 000	20%	20%	14 100 000	14 100 000	20%	20%	14 100 000	14 100 000
LOG MI		60%	60%	2 700 000	2 700 000	40%	40%	1 800 000	1 800 000	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
MCO aéronautique																	
MCO hélicoptères et avions																	
Mesure DHUM "Marques 112"		60%	60%	2 100 000	2 100 000	40%	40%	1 400 000	1 400 000	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Mesure DHUM "Plainte en ligne"		60%	60%	540 000	540 000	40%	40%	360 000	360 000	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Mesure DHUM "Réseau radio haut débit"																	
Mesure DHUM "Réseau radio haut débit" - Tendances RRF																	
Mesure DHUM "Resilience RIE"		60%	60%	1 965 000	1 965 000	40%	40%	1 310 000	1 310 000	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Mesure DHUM "Reverse 112"		60%	60%	22 200 000	22 200 000	40%	40%	14 800 000	14 800 000	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Mesure DHUM "Si européens"																	
Projets SIC élections		40%	40%	350 189	350 189	40%	40%	350 189	350 189	20%	20%	175 094	175 094	0%	0%	-	-
Reprise SAVANTS		40%	40%	4 504 000	4 504 000	25%	25%	2 815 000	2 815 000	25%	25%	2 815 000	2 815 000	10%	10%	1 126 000	1 126 000
Reprise SIVISR		60%	33%	744 000	409 200	40%	33%	496 000	409 200	6%	34%	-	421 600	0%	0%	-	-
Rénovation de l'immobilier SGAMI		60%	60%	2 235 000	2 235 014	40%	40%	1 490 000	1 490 014	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Résilience des Dispositifs B016 et B021		80%	60%	2 400 000	2 400 000	40%	40%	1 600 000	1 600 000	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Résilience PVPPP		60%	60%	2 100 000	2 100 000	40%	40%	1 400 000	1 400 000	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Retour à câble Internet (prise à niveau des écoles PH)		40%	40%	3 500 421	3 500 421	20%	20%	1 750 210	1 750 210	20%	20%	1 750 210	1 750 210	20%	20%	1 750 210	1 750 210
SNP																	
Sécurisation des préfectures		40%	40%	932 486	932 486	20%	20%	466 243	466 243	20%	20%	466 243	466 243	20%	20%	466 243	466 243
Sécurisation des réseaux GDF		60%	60%	1 800 000	1 800 000	40%	40%	1 200 000	1 200 000	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
SI ATE		80%	60%	4 020 000	4 020 000	40%	40%	2 680 000	2 680 000	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Travaux liés au déménagement de la CHCCFP		100%	100%	844 526	844 526	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Volet immobilier réformes OTE et dépenses urgentes préfectures		40%	40%	4 289 438	4 289 438	20%	20%	2 144 719	2 144 719	20%	20%	2 144 719	2 144 719	20%	20%	2 144 719	2 144 719
Rebasage immobilier GN		80%	60%	5 221 924	3 916 443	20%	40%	1 305 481	2 610 962	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
05 - Camion de militaires																	
Aéronautique - achete hélicoptères GN		100%	80%	-	32 000 000	0%	20%	-	8 000 000	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Aéronautique - achete hélicoptères SC		40%	40%	-	640 000	0%	20%	-	320 000	20%	20%	-	320 000	0%	0%	-	-
<b>Total</b>		<b>215 071 782</b>				<b>197 329 852</b>				<b>82 254 905</b>				<b>91 700 247</b>			

\* Les mesures ne présentant pas de bouc de mise à disposition sont exécutées par transfert



## ANNEXE 4 – LISTE DES ORGANISMES

363 - Compétitivité		
ANTS		
Action et dispositifs	AE 21	CP 21
<b>04 - Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises</b>	<b>41 599 486</b>	<b>41 599 486</b>
Identité numérique T6	14 000 000	14 000 000
Identité numérique T7	16 339 486	16 339 486
Refonte SIVANTS	11 260 000	11 260 000
<b>Total</b>	<b>41 599 486</b>	<b>41 599 486</b>

